

Fiche de poste

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**Intitulé de poste : ASSISTANT (e) de SERVICE SOCIAL****Famille professionnelle (RMJ) :** Santé, social et conditions de travail**Filière professionnelle (RMJ) :** Travail social**Emplois-type (RMJ):** RMJSS09 Assistant de service social**Catégorie :** A**Corps concerné :** ASS**Grade :** ASS**Affectation :** Ministère de la Justice
Direction de l'Administration Pénitentiaire
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon
SPIP du Loiret
Résidence administrative d'Orléans**Localisation :** 8 rue de la Chèvre qui danse
45000 ORLEANS**Et** 25, rue Emile ZOLA
45200 Montargis**Poste profilé :** oui**Statut du poste :** Poste Vacant Poste Susceptible d'être Vacant**Groupe RIFSEEP :** 2**Durée d'affectation attendue :****ATTENTION :** Le titulaire de ce poste est soumis à l'ordonnance n° 58-696 du 06 août 1958 modifiée, relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ; et au décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire.

L'Assistant de service social contribue à la prévention au traitement des problèmes sociaux dans le cadre d'actions individuelles ou collectives en lien avec l'environnement social, médicosocial et institutionnel. Par son action, il favorise l'épanouissement et l'autonomie des personnes.

I - Missions et organisation du service

L'assistant de service social est membre du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) intervient dans le cadre du service public pénitentiaire. Il participe à l'exécution de décisions et de sentences pénales et contribue la prévention de la récidive et à la réinsertion des publics placés sous-main de justice.

Le SPIP intervient sur saisine de l'autorité judiciaire, en milieu fermé auprès des personnes incarcérées prévenues et condamnées) comme en milieu ouvert, dans le cadre du suivi des mesures alternatives à l'emprisonnement, qu'elles soient pré ou post-sentencielles.

II - Description du poste

L'assistant (e) de service social assure quatre missions essentielles auprès de l'ensemble des personnes incarcérées dans l'établissement d'affectation ;

- Aide à la résolution des situations individuelles
- Information et la prévention sur le plan individuel et collectif
- Participation à l'élaboration de la politique d'action sociale à partir de l'analyse des actions individuelles et collectives

Ainsi l'assistant de service social examine les situations qui lui sont soumises et recherche des solutions aux difficultés sociales d'ordre individuel et collectif. Son action, en collaboration avec les différents services de l'établissement pénitentiaire, vise à préparer la sortie des personnes détenues, notamment par l'accès aux dispositifs de droit commun.

Dans son action il est amené à coopérer avec les différents services de l'Etat.

III - Compétences requises

Connaissances	Savoir-faire	Savoir-être
<p>Théorie et pratique de l'intervention en travail social</p> <p>Maîtrise des dispositifs sociaux</p> <p>Maîtrise des techniques d'évaluation des besoins</p> <p>Connaissance du champ d'intervention du SPIP (mandat judiciaire du SPIP, au sein duquel les ASS en SPIP s'inscrivent)</p> <p>Connaissance du processus de désistance</p> <p>Connaissance du Révérenciel des Pratiques Opérationnelles (RPO1)</p> <p>Connaissance du code de déontologie de l'administration pénitentiaire</p> <p>Connaissance du code de déontologie de l'Association Nationale des ASS (ANS)</p> <p>Maîtrise de compétences psycho-sociales</p> <p>Maitrise des outils informatiques</p>	<p>Travailler en équipe – appétence pour la transdisciplinarité</p> <p>Travailler en réseau – impulser et entretenir une dynamique partenariale</p> <p>Conduire un entretien individuel/ un groupe/ un projet</p> <p>Diagnostiquer, proposer, accompagner, conseiller</p> <p>Communiquer et rendre compte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédiger des écrits professionnels réalisés au regard de la fonction des ASS • S'exprimer à l'oral 	<p>Capacités d'adaptation, d'organisation et 'autonomie</p> <p>Sens de l'initiative</p> <p>Ecoute active</p> <p>Capacités d'analyse et esprit de synthèse</p> <p>Neutralité et impartialité</p> <p>Intégrité</p> <p>Loyauté</p>

V – Formation ou expérience professionnelle recherchée

Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social.

VI– Informations complémentaires

Organisation du travail du lundi au vendredi, avec deux jours de présence sur l'antenne de

Montargis.

Durée hebdomadaire : 36h

Restauration salle de repos dans les locaux du SPIP

Accessibilité en transport / parking bus, gare et parkings à proximité

Rémunération brute : 2.515€

VIII – Date limite des candidatures :

Renseignements et candidatures :

Personnes à contacter :

François MONTESO – Directeur Fonctionnel du SPIP

06.16.81.91.12

rh.spip-loiret@justice.fr